

Commune de MOULIS

BULLETIN MUNICIPAL N° 45

JANVIER-FEVRIER 2017

Tél : 05 61 66 02 57
Fax : 05 61 66 19 76

Site : <http://moulis.pays-couserans.fr>
Mel : mairie.moulis@wanadoo.fr

Site AMA : Association des Maires d'Ariège
portaildescommunes.cg09.fr



VŒUX 2017

Les frimas de ce dimanche 15 janvier n'avaient pas



découragé la nombreuse assistance parmi laquelle il était agréable de compter plusieurs nouveaux résidents sur la Commune.

Aimé GALEY, entouré de ses Conseillers et du député Alain FAURÉ, a présenté les vœux des Elus précédés du bilan succinct de 2016 et des réalisations à venir au cours de l'année 2017.

ETAT CIVIL 2016

DÉCÈS	NAISSANCES
Daniel CAZALE	Louise CHAMPREDONDE VERPILLEUX
Henri HIRTZLIN	Yoni CHRETIEN
Robert DEBUSSCHERE	Léa LE GALLIARD
Fernand DA CRUZ	Emy CAZALE
Odette ANEL	Luc CASTERAS
Marie Louise SENTENAC	MARIAGES
Henri DUBOIS	
Patrick FREZOULS	Tom WEYN
Dolores SIE	Et Marlies SCHOUTTETEN
Joseph RODELLA	Bernard VOILLOT
Evelyne SUBRA	Et Annie CREMONA
Yvette ESPOT	

ANIMATIONS ASSOCIATIVES

L'APE (Association des Parents d'Elèves de l'école de Moulis) vous invite à participer à la **préparation du MILLAS** vendredi 17 FEVRIER à partir de 14h30 accompagné de chants des PASTOUS et PASTOURETOS! Animations jeux de société et buvette. Vente du millas le lendemain dans la cour de l'école.

CARNA'BOOM dimanche 26 FEVRIER à partir de 14h30 : un goûter et une boum déguisée pour les enfants.

LEZ'ART vous invite le dernier vendredi de chaque mois à ses **SOIREES MUSIQUES/DANSES** avec auberge espagnole.

BOUGE AVEC MOULIS annonce une **SOIREE IRLANDAISE** le 18 mars.

PATRIMOINE MOULISIEN a débuté les **préparatifs des journées du marbre** Grand Antique d'Aubert du 27 juillet au 8 août.

LE COMITÉ DES FÊTES de MOULIS annonce la **transhumance** pour le samedi 3 juin.

BUDGET 2017 : pour attribuer les subventions, les Elus seront attentifs aux animations proposées par les associations moulisiennes.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Suite à une requête de M. Eric Dupont ainsi que de la SAS Le Moulis et Mme Marie-Josée Coudray, par délibéré du 18 janvier 2017, le Tribunal Administratif a décidé (extrait) :

* que les délibérations du conseil municipal de Moulis en date du 6 décembre 2013 et du 28 février 2014 sont annulées.

*que la commune de Moulis versera à la SAS Le Moulis et à Mme Coudray la somme globale de 1500€...

LE JUGEMENT A ÉTÉ PORTÉ A LA CONNAISSANCE DES ADMINISTRÉS DÈS RÉCEPTION ET EST CONSULTABLE DANS SON ENTIER EN MAIRIE.

La Commune de Moulis a deux mois pour déposer une requête en appel.

De ce fait, le **PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**, approuvé en 1987, redevient opposable jusqu'à nouvel ordre.

COLLECTE OBJETS ENCOMBRANTS

Sur inscription préalable en mairie et selon les conditions qui vous seront rappelées pour :

Les 3 et 4 avril – les 22 et 23 mai –

Les 10 et 11 juillet – les 2 et 3 octobre –

Les 27 et 28 novembre

Bon à savoir : Si vous avez utilisé un véhicule pour transporter des GRAVATS ou DES ENCOMBRANTS vers un dépôt sauvage, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €, AINSI QUE la confiscation du véhicule.

Les déchèteries du Couserans sont à votre disposition.

STATIONNEMENT

Sur voies et places publiques, un véhicule, occupant un stationnement pendant plus de 7 jours consécutifs, est considéré en stationnement abusif. L'amende encourue peut atteindre 150€.

REUNION PUBLIQUE

Les travaux pour l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF et la réfection de la voirie démarreront mi-mars et ce pour une durée de 6 mois environ dans le village de Moulis.

En fonction de l'avancée des travaux, les déviations seront adaptées et le stationnement sera strictement règlementé.

Des matériaux seront stockés au fond du parking de la salle polyvalente. La sécurisation des lieux ainsi que la circulation des engins seront renforcées en raison de la proximité de l'école élémentaire.

A partir du 13 février, suite au courrier adressé personnellement, un représentant du Syndicat des Eaux et des entreprises se rendront chez chaque propriétaire concerné pour déterminer ensemble l'emplacement du branchement.

Vous êtes conviés à la réunion publique d'information organisée **MERCREDI 22 FEVRIER à 18h30 en salle polyvalente.**

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2017

Les dossiers de demande de subventions DETR, FDAL et RÉGION ont été déposés pour des opérations de voirie :

*rue d'Anouch, rue des Lauzes et impasses à Luzenac

*chemin de Rour

*chemin du Castéra à Légergé

*chemin du bord du Lez entre la salle du moulin et le pont d'Aubert.

+ **accessibilité** : église et cimetière de Moulis, stade et Dojo.

OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ

Comme annoncé, l'étude de l'aménagement du carrefour d'Aubert et de la RD 618 est en cours. Lorsqu'elle sera plus avancée, l'information sera portée à la connaissance de tous.

Dans le même souci de sécurité, vue l'étroitesse du passage devant l'ancien bureau de vote, mais également pour faciliter l'accès aux secours lors de manifestation telle que la fête du village, une liaison est aménagée entre le Chemin de la Vignette et le Chemin de Bergé.

La société Marbrière Ariège Pyrénées dont le siège social est désormais basé Chemin du Quinta à Aubert, a souhaité, dans le cadre d'une convention, financer ces travaux d'aménagement puisque les tracteurs remorquant les blocs de marbre pourront emprunter cette voie lors des transferts ponctuels.

ENQUÊTES PAR ETUDIANTS

A la demande du Conseil Départemental, de la Communauté de Communes, du CNRS, des étudiants en master à l'université de Foix vont effectuer des enquêtes pour évaluer les retombées sur le territoire des activités du CNRS. Merci par avance de l'accueil que vous leur réserverez.

LUTTER CONTRE LES INDÉSIRABLES



Contre les chenilles processionnaires du pin, placer des nichoirs à mésanges à proximité : elles se nourriront des chenilles durant leurs cinq stades larvaires. Puis, placer un piège/sac sur le tronc pour capturer les chenilles avant qu'elles n'aillent s'enfouir sous terre pour se métamorphoser.



Fin février, installer des pièges avec, comme appât cidre doux ou bière, pour capturer les femelles frelons asiatiques avant qu'elles ne fondent une colonie.



Fabriquer un piège à frelon à suspendre. Efficace !